

3<sup>ième</sup> permanence du 04 Juillet 2020.

→ Observation orale de

M<sup>R</sup> GORBATO René, Mme GORBATO Betty sa fille, et M<sup>R</sup> AMIEL Pascal qui sont contre le projet de la zone Avc. (OAP.)

Ils ont demandé combien de maisons devaient se faire et ont décidé de faire une pétition contre le projet, qu'ils env. feront parvenir à la mairie par courrier à mon attention - (pièces joints à suivre donc.)

M<sup>R</sup> GORBATO René déclare qu'il ya des sites plus agréables et propices à la construction que ce "trou" de FOURAM.

Les trois déclarants ont précisé qu'ils ne donneraient pas ~~les~~ l'autorisation de passage par le "patus", parcelle privée en indivision leur appartenant en indivis.

P. M.

→ Observation orale de

Mme EYCHENNE Régine et M<sup>R</sup> EYCHENNE Christian, Propriétaires parcelles 193 et 389 au hameau de CRIEU.

Ils souhaitent le déplacement de la limite OB/Avc après leur potager, sur une distance de 12 mètres, pour aider leur fille en vendant une partie de leur parcelle.

Ils ne comprennent pas la pertinence de la prescription "jardin à préserver".

P. W.

Observation orale de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> GIANESINI  
propriétaire de la ferme de PÉGULIER à  
Moulant.

Ils souhaitent savoir si le bâtiment agricole  
pourrait être habitable.

Le bien est en zone agricole, zone A du  
PLU.

Le commissaire enquêteur leur a conseillé de  
venir en mairie pour recevoir une photocopie  
du règlement de la zone A. P.W.

Observation de M<sup>me</sup> NICOL Monique,  
propriétaire de la parcelle 17 au hameau  
de CRIEU a souhaité se renseigner sur  
la constructibilité du terrain en zone A  
du PLU.

P.W.

Observation orale de M<sup>r</sup> LATORRÉ Jean Pierre  
propriétaire parcelle n° 141 au hameau  
de FOURAM.

Il s'inquiète du problème des entrées/sorties  
de la zone A/C de l'OAP par le chemin  
d'exploitation n° 1.

Il s'inquiète également pour sa tranquillité  
malade il a recherché le calme et  
a peur de la présence de nouveaux arrivants

P.W.

Observation de M<sup>R</sup> FILHOL Raymond  
locataire à FOURAM chez M<sup>R</sup> VIDAL  
est contre le projet de l'ADP pour la  
raison suivante :

M<sup>R</sup> FILHOL recherche le calme tout  
simplement.

P. W.

orale

Observation de M<sup>R</sup> CARPENTIER Jean-François  
et Mme CATHALA Marie-Françoise, habitant  
parcelle 47, au hameau de FOURAM.

Ils sont contre le projet de la zone A/c.  
Pour eux, il aurait été plus logique de  
permettre les constructions plus en  
continuité avec le hameau à partir du  
chemin d'exploitation n°1. sur les  
parcelles 184, 181, 191 et 193, et non  
pas devant leur parcelle 47.

P. W.